

L'ACCORD CO...VIDE ?

Le 13 mai un accord collectif a été signé par les syndicats. Faut-il s'en féliciter ?

Pas forcément. Le SICTAME l'a signé à la demande de ses militants parce qu'il octroie des avantages aux salariés, même s'ils sont *minimes*.

C'est avant tout une opération de communication interne après le scandale du CET fermé par décision unilatérale de la direction et des « télécongés » *quasi-imposés* d'avril. Sachez par ailleurs que, même si vous avez dû prendre des congés sous la pression du management, la direction se réserve le droit de vous en faire reprendre en 2020, de gré ou de force, par application des ordonnances COVID.

Mais **il n'y a rien dans cet accord en matière de congés, contrairement à de nombreuses grandes entreprises dans la même situation.**

Ceci étant dit, on y trouvera tout d'abord une campagne de don de jours au profit de diverses associations (Institut Pasteur, Croix Rouge, Emmaüs...). **Que va y gagner TOTAL ? Jusqu'à 3 jours par an de « production » supplémentaires et une belle image externe et ce pour 20 € / jour d'abondement,**

A titre de comparaison, ces « heures supplémentaires » auraient coûté 25% d'abondement à TOTAL sur le PERCO via le CET pour le même résultat. **Il vaut mieux donc largement donner l'équivalent financier, voir plus, directement à ces associations. Vous conserverez ainsi l'avantage fiscal, jusqu'à 75%, de l'Etat français qui, lui, récompense la vraie solidarité.**

On reconnaîtra cependant la prise en compte de ces jours dans le critère RSE pour le calcul de l'intéressement participation (IP). Mais l'impact sera mineur.

Après l'opération, « *je récupère des jours de congés pas chers* », la direction a accepté d'accorder une indemnité de 2,78 € / jour de télétravail. Maintenant, il faut garder à l'esprit que ces frais professionnels devaient légalement être couverts par l'employeur, « *merci donc patron d'avoir appliqué la loi* ». On reconnaîtra que 50 €/ mois étaient le maximum exonéré de charges sociales, cela aurait pu être moins... *Maintenant, si vous avez acheté un écran, une imprimante, des cartouches, du papier... c'est dans le forfait...*

Quand on pense aux économies réalisées grâce au télétravail: plus de part patronal à la cantine, plus d'entretien, de chauffage, d'eau dans les bâtiments pendant des semaines, plus de frais de mission, des centaines de formations annulées, allez, on pouvait bien payer 2,78 € / jour...

Point suivant, maintien des titres restaurant pour les

salariés qui en bénéficient habituellement, là encore, « *merci patron d'avoir appliqué la loi* ».

Ensuite, nous avons la **neutralisation des absences COVID 19 pour le calcul de l'IP. Effectivement l'IP est proratisé des absences, en particulier de congés maladie** (bon moyen de pousser des malades, potentiellement tire aux flancs, à venir travailler..., et déclaré illégal récemment par la Cour de cassation). **Ça a l'air bien, non ? Et surtout, ça ne coûte pas un centime à TOTAL, car cela change simplement la répartition de l'enveloppe IP entre les salariés, pas son montant global.** Le SICTAME avait réclamé la révision de l'IP en 2021 si on maintenait le dividende, mais l'employeur a refusé, augurant de ce qui va arriver l'an prochain. Et donc revoir les indicateurs de proximité ne donnera que des miettes.

Avant-dernier point, le **maintien du salaire en cas d'absence COVID. On retrouvera là l'engagement du groupe à ne pas faire appel aux dispositifs étatiques pour pouvoir maintenir les dividendes des actionnaires, et cela, ça n'a pas de prix.**

Notons en passant, qu'alors que, **pour l'activité partielle, l'exigence légale n'était qu'une attestation sur l'honneur du salarié, TOTAL exige un certificat attestant de l'incapacité d'accueillir l'enfant de moins de 16 ans ou handicapé, pas gagné dans le cas d'un accueil partiel.**

Et pour finir en beauté, **l'accord prévoit l'association des représentants du personnel au plan de déconfinement. Là encore, « merci patron d'appliquer la loi »,** car c'est un peu une obligation légale, pas une bonté de la part de la direction.

Et voilà, le tour est joué, la case accord COVID est cochée en deux séances de pseudo négociation, en n'ayant pas donné grand-chose et pour un résultat très satisfaisant... Côté direction. C'est ce que l'on appelle un dialogue social de qualité chez TOTAL.



Les salariés de TOTAL plébiscitent le télétravail !

Autour de 350 salariés ont répondu au sondage SICTAME à propos du télétravail pendant le COVID-19.

Résultats :

- ✓ 93 % ont considéré que les outils informatiques étaient à la hauteur ou presque ;
- ✓ 74 % considèrent que le télétravail est une bonne opportunité pour mieux travailler ;
- ✓ Pour 43 % le télétravail s'est passé comme on pouvait s'y attendre et pour 40 autres % encore mieux.
- ✓ Seulement 7 % ont été déçus de leur expérience de télétravail et 3 % ont trouvé que leur poste n'était pas compatible avec le télétravail,

*Le télétravail n'est pas la panacée ni pour tous ni pour tous les postes et a beaucoup de limitations pour travailler ensemble. Mais sa **généralisation optionnelle et flexible** pour tous les salariés après le COVID-19 permettra, à travers un meilleur équilibre vie privée-vie professionnelle, une amélioration de la qualité de vie au travail pour un bon nombre de salariés. Ils y sont prêts, la direction l'est-elle aussi ?*

Dans le sondage, les salariés ont avancé des pistes pour parvenir à élargir le télétravail:

CHOIX DE RÉPONSES	RÉPONSES
Rien de fondamental à changer, l'entreprise et les salariés sont prêts pour le télétravail telles que les choses sont maintenant	35.40% 120
Faire un fort investissement informatique pour se mettre à niveau	28.91% 98
Adapter les modalités de fonctionnement de l'entreprise	29.50% 100
Adapter les modalités de fonctionnement de mon service	13.27% 45
Faire changer la mentalité des hiérarchies	42.77% 145
Faire changer la mentalité des salariés en général	18.29% 62
Flexibiliser bien plus les conditions de télétravail	38.35% 130
Garantir que les salariés ne perdront pas leurs espaces des bureaux physiques	34.22% 116
Rien à faire, le télétravail doit tout simplement être minimisé ou supprimé	2.65% 9
Autre (commentaire)	4.13% 14
Nombre total de participants: 339	

RETROUVEZ NOUS SUR YAMMER SICTAME-UNSA SSC !

Sondage SICTAME MSI 2020 à retrouver à l'adresse ci-après, à recopier, car la direction nous interdit les liens actifs ...

fr.surveymonkey.com/r/TOTALMSI2020



SICTAME-UNSA-TOTAL

TOUR COUPOLE La Défense Bureau 4E41

PAU Bureau F16 CSTJ

MICHELET La Défense Bureau B RD 09

SPAZIO NANTERRE Bureau A10036

(01.47.44.76.33)

(05.59.83.59.21)

(01.41.35.75.93)

(01.41.35.34.48)